

RAPPORT ANNUEL 2023



Prix et qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets

Le mot du président

Après deux années de déploiement, l'année 2023 a été celle de l'application effective de la Redevance Incitative pour plus de 57 000 habitants du territoire (85 communes). Elle s'est conclue par une nouvelle diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées de l'ordre de 3 %. L'obligation future du tri à la source des biodéchets devrait permettre de faire progresser ces résultats, puisque que ces déchets valorisables constituent encore une part importante de la composition du bac noir.

Sur ce même territoire, la collecte des emballages et du papier a évolué de 5 % par rapport à 2022, ce qui témoigne de la progression du geste de tri des habitants.

La poursuite de l'engagement du Syndicat dans la prévention à travers son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) va également être un levier fort pour éviter ou réduire la production de déchets, en favorisant notamment la réutilisation et le réemploi. Cette réduction, au-delà de la nécessité de maîtriser les coûts impactés par les diverses hausses de la fiscalité, demeure essentielle afin de préserver nos ressources et limiter les impacts environnementaux.

L'année 2023 aura également été marquée par le début de la concertation avec le territoire où la Redevance Incitative sera déployée de façon effective le 1^{er} janvier 2026 (8 000 habitants / 6 communes). À cette date, l'organisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés sera donc harmonisée pour l'ensemble du territoire du Syndicat.

Patrick ROYER,
Président du SIMER

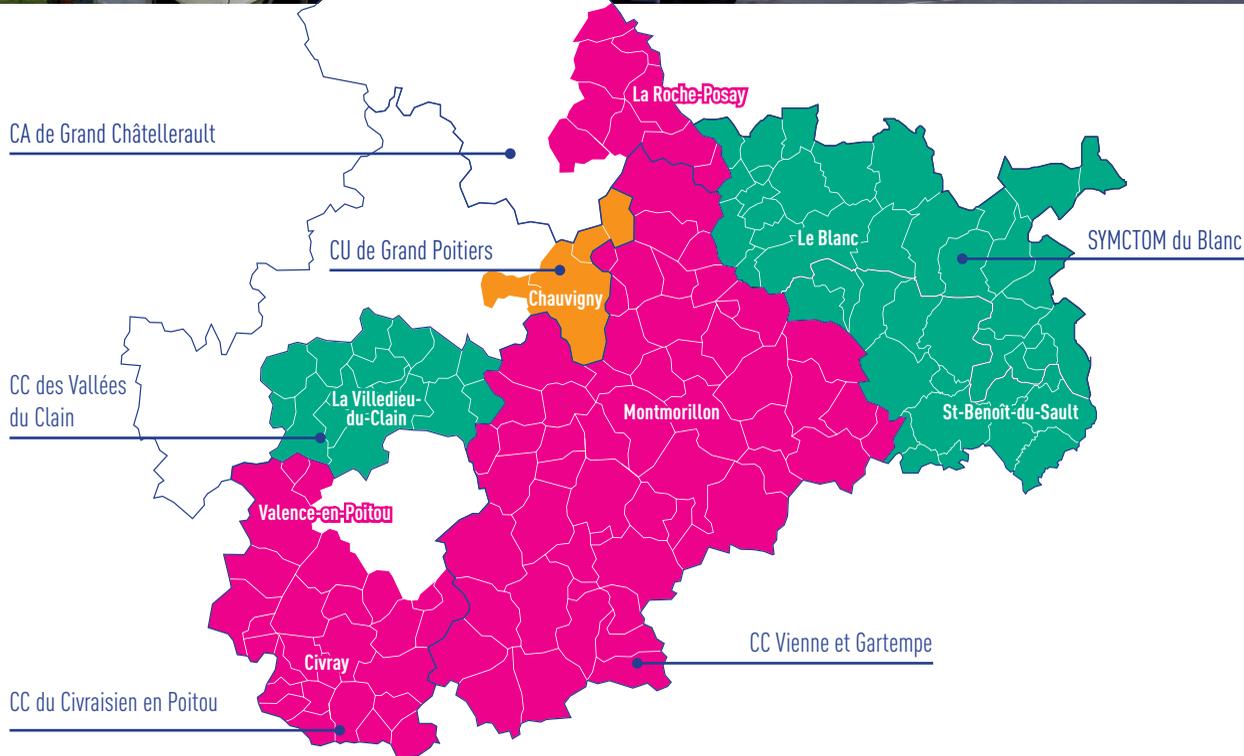


Sommaire

- 4** Le territoire
- 5** La gouvernance
- 6** Bilan des temps forts et des actions menées en 2023
- 8** La prévention en actions
- 12** Les indicateurs techniques de la collecte et du traitement (91 communes)
- 36** Synthèse des flux collectés et traités
- 38** Les indicateurs économiques et financiers
- 52** Le bilan social
- 56** Projets 2024
- 58** Organigramme
- 59** Lexique



Le territoire



Territoire ayant transféré au SIMER la compétence « collecte et traitement » des déchets

65 066 habitants

3 EPCI
91 communes



Territoire RI

57 098 habitants
85 communes



Territoire REOM

7 968 habitants
6 communes de
la CC Civraisien en Poitou

Territoire en convention de gestion

9 290 habitants

1 EPCI
4 communes de la
CU de Grand Poitiers

Territoires clients du centre de tri du SIMER

La gouvernance



Patrick ROYER
Président



Justine CHABAUD
1^{er} Vice-Présidente,
en charge des politiques de
prévention et d'économie circulaire



Gilbert BEAUJANEAU
Vice-président en charge de la valorisation des
déchets et des équipements qui y sont associés



Patrick CHARRIER
Vice-président en charge de la conduite
des activités travaux publics



Josette COLAS
Vice-Présidente en charge de la définition et la
conduite d'une démarche qualité au sein du syndicat



Evelyne AZIHARI
Vice-Présidente en charge
du développement territorial et des
partenariats avec les collectivités voisines



Frédéric TEXIER
Vice-Président en charge de la
sensibilisation des publics et du
développement des outils de communication

Comité syndical

Collèges « collecte et/ou traitement des déchets ménagers »

DÉLÉGUÉS TITULAIRES*

CC Vienne et Gartempe

CHABAUD Justine
PORTE Michel
PREHER Pierre-Charles
PUYDUPIN Bruno
ROYER Patrick
TABUTEAU Jean-Pierre

CC du Civraisien en Poitou

AUDOUX François
LECAMP Pascal
COLAS Josette
LATU Roland
TEXIER Frédéric

CA de Grand Châtelleraut

AZIHARI Evelyne
GEORGES Alain

Bureau syndical

19 délégués

Bilan des temps forts et des actions menées en 2023

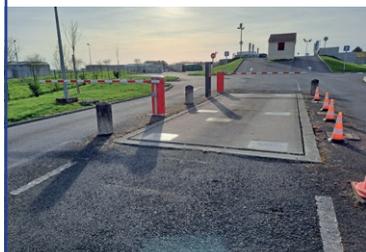


JANVIER

Investissement dans les équipements.

Le SIMER investit dans ses infrastructures (plateforme compostage, déchèteries, etc.) pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des installations.

Quelques exemples : reprise des enrobés à Montmorillon et Charroux, installation d'un contrôle d'accès à Chaunay ou encore déploiement d'un système de détection des incendies via des caméras thermographiques à l'Éco-pôle.



FÉVRIER

Rencontre des 6 communes du territoire en redevance (REOM).

Une délégation du SIMER est allée à la rencontre des élus des communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon afin de préparer l'évolution de la gestion des déchets sur ce territoire.



MARS

Approbation par le comité et lancement du PLPDMA.

Le PLPDMA, véritable feuille de route pour le syndicat pour mener ses actions de valorisation et de réduction des déchets sur son territoire pour les 6 prochaines années.



AVRIL

Tous au compost, 48 personnes sensibilisées.

Dans l'objectif de réduire le volume des sacs noirs, la gestion de proximité des biodéchets est un levier fort. Ainsi, le service prévention des déchets est présent sur le terrain et participe à la quinzaine nationale Tous au compost.



MAI

Première facture pour les communes en redevance incitative. 33 815 usagers ont reçu leur première facture de redevance incitative et ont pu visualiser leur production de déchets.





JUIN

Drive composteurs individuels. Lors de cette opération, près de 1 000 composteurs individuels ont été distribués aux usagers du Sud Vienne.



Nouvelle filière ABJ (Article de Bricolage et de Jardin). Pour valoriser les déchets collectés, un nouveau flux est proposé dans 4 déchèteries.



JUILLET

Matériauthèque organisée par l'EIT. L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) œuvre pour créer des synergies entre les acteurs locaux, récupérer des matériaux destinés à être jetés pour les vendre à des tarifs réduits à des acteurs du territoire.

AOÛT



150° PAC installé. Le maillage du territoire est renforcé pour s'adapter aux besoins des usagers à La Roche-Posay. Pour faire de ces équipements des lieux de sensibilisation, une information est apposée sur chaque PAC aérien.

SEPTEMBRE

Poursuite de l'étude territoriale. Le Syndicat, avec les autres collectivités de la Vienne, a poursuivi la réflexion, via une étude territoriale, autour de projets majeurs pour trouver les meilleures solutions techniques et économiques dans le futur pour trier et traiter les déchets notamment en étudiant la mutualisation de certaines filières.

Gestion de proximité des biodéchets. Le maillage des composteurs collectifs est étoffé en partenariat avec les communes.



OCTOBRE

Constitution d'une association pour continuer de porter l'Economie Industrielle et Territoriale.

Cette étape vise à la pérennisation de la démarche sur le Sud Vienne avec des collectivités et des acteurs économiques engagés.



NOVEMBRE

Première campagne de nettoyage des PAC. Un prestataire a effectué le nettoyage de l'ensemble des points d'apport collectif.



DÉCEMBRE

70 ans du SIMER. A cette occasion, les élus et les agents ont été rassemblés autour d'un temps convivial.



La prévention en actions

L'année 2023 a été marquée par l'adoption d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui définit les principales actions à déployer pour la période 2023-2028 autour de la réduction et du tri des déchets. Il s'articule dans un premier temps principalement autour de la stratégie biodéchets, et se tournera progressivement vers les déchèteries pour en faire des lieux de prévention.



Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas. Le SIMER en tant que Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD) accompagne ses usagers dans la réduction des déchets. Le service prévention mène notamment des actions pour sensibiliser les particuliers, les professionnels et les collectivités à diminuer leurs déchets et à mieux les trier. A travers sa présence à des évènements locaux, en organisant des animations spécifiques pour certains publics, ou en menant des actions en porte à porte à la rencontre des usagers, le service prévention essaie de sensibiliser un maximum de personnes et de les aider à adopter un comportement plus vertueux pour réduire leur production de déchets.

Stratégie biodéchets

En préparation du 1^{er} janvier 2024 avec des actions autour du compostage collectif et individuel

Le SIMER a continué les actions de distribution de composteurs individuels en organisant des opérations de retrait. À partir du second semestre 2023, plusieurs permanences ont été organisées à Montmorillon



et à Civray afin de permettre aux usagers de retirer plus facilement un composteur individuel. Au total, 37 dates ont été proposées.

Pour les usagers ne pouvant pas ou ne souhaitant pas composter avec un composteur individuel, ou en accompagnement de certains professionnels, le SIMER a installé 11 nouveaux sites de compostage collectif en 2023.

Ces actions ont permis au syndicat de déployer des solutions de tri à la source des biodéchets, devant répondre à la réglementation applicable au 1^{er} janvier 2024. Ces actions se poursuivront sur l'année 2024 et en partenariat avec les communes.



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Approbation

Ce nouveau PLPDMA s'inscrit dans la continuité des actions déjà déployées au SIMER depuis de nombreuses années, et permet de renforcer les axes de travail à mettre en place pour le respect des nouvelles réglementations et pour le dépassement des objectifs nationaux et régionaux en terme de réduction de déchets. L'année 2023 a donc permis de lancer ce nouveau programme ambitieux.

Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Bilan de 3 ans d'actions et création de l'association

Depuis 2020, le SIMER a initié une démarche d'EIT avec la CCGV et la CCCP. Cette démarche s'est inscrite dans le cadre de l'appel à projet EITNA de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME. Durant ces trois années, la démarche d'EIT a contribué à créer des synergies entre les acteurs économiques locaux autour de leurs ressources et de leurs besoins. A travers ce travail, c'est un écosystème local qui s'est créé, afin de mettre en place des filières locales de valorisation de matière, permettant de diminuer l'empreinte environnementale (réduction des déchets, des émissions de gaz à effet de serre...) et de créer de l'emploi. L'EIT a passé une nouvelle étape en 2023, celle de sa concrétisation, avec la création d'une association dirigée par des acteurs économiques ayant été accompagnés dans le cadre de l'appel à projet EITNA et souhaitant continuer la démarche initiée par les collectivités.



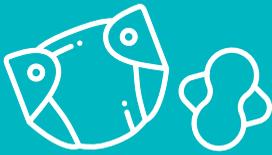
Chiffres Clés

997 

composteurs individuels
vendus en 2023

11 

nouveaux sites de compostage
collectif installés en 2023

41 

aides à l'achat de couches
et protections lavables versées

133 

tonnes détournées
avec la matériauthèque

155 

guides du compostage
et du jardinage au naturel
distribués

2 649 

gobelets prêtés
lors de manifestations



40 151
utilisateurs
sur www.simer86.fr

131 608
vues
sur www.simer86.fr



Les indicateurs techniques de la collecte et du traitement



Territoire RI

En 2023, 85 communes sont en déploiement de la Redevance Incitative.



Territoire REOM

La CCCP a transféré l'intégralité de la compétence depuis le 1^{er} janvier 2022, avec une facturation en redevance pour les 6 communes suivantes : Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon.



Les indicateurs techniques donnés dans les pages suivantes illustrent les performances obtenues en matière de collecte et de valorisation des déchets. Ils indiquent également l'organisation et les moyens mis en œuvre pour ce faire. Ces derniers portent sur les 91 communes, via leur intercommunalité, qui ont transféré au syndicat l'intégralité de la compétence, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'analyse des données distingue les résultats en fonction des territoires. Figurent également de façon distincte, les autres flux de déchets traités par les installations du SIMER.

Organisation & moyens affectés au service



Sillars

23 agents

8 véhicules

Civray

8 agents

3 véhicules

Transfert

2 agents

2 tracteurs

3 FMA

(Semi-remorque à Fond Mouvant)



Ordures ménagères résiduelles et emballages et papiers



Textiles Linges Chaussures



Verre

Civray
La Roche-Posay
Montmorillon

1 passage par semaine

51 bornes
d'apport
volontaire

365 bornes
d'apport
volontaire

Territoire RI



82 communes

1 passage
tous les 15 jours

7j/7
24h/24

+ 26 bornes
en déchèterie



soit
1 borne pour
845 habitants

soit
1 borne pour
178 habitants

Territoire REOM



Anché, Brux,
Chaunay, Romagne,
Valence-en-Poitou,
Voulon

1 passage par semaine



Porte à Porte



Point d'Apport Collectif



Point de Regroupement

Ordures Ménagères et Assimilées par habitant en 2023 (OMA)

91
communes

125 kg

d'Ordures Ménagères
Résiduelles (OMR)

53% des OMA



111 kg de recyclables
47% des OMA



61 kg d'emballages et papiers
26% des OMA



45 kg de verre
19% des OMA



5 kg de textile
2% des OMA

La collecte des ordures ménagères résiduelles

La baisse des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) se poursuit en 2023. C'est ainsi une nouvelle diminution de 3% qui est relevée pour le territoire en Redevance Incitative (RI).



Le territoire des 6 communes en Redevance enregistre une première baisse encourageante de 6%.



	kg /hab 2023	kg /hab 2022
--	-----------------	-----------------

SIMER	125	129
--------------	------------	------------



TERRITOIRE RI	114	118
----------------------	------------	------------



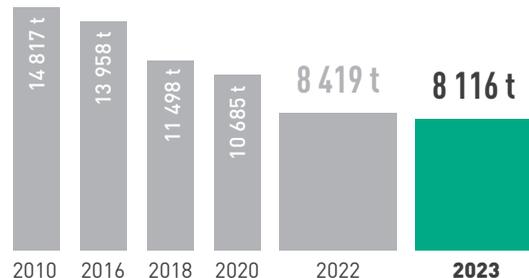
TERRITOIRE REOM	198	208
------------------------	------------	------------



- 4 kg par habitant d'ordures ménagères résiduelles entre 2022 et 2023, **-3%**, soit **-57%** depuis 2010 sur le territoire en Redevance Incitative.

Évolution des tonnages d'OMR entre 2010 et 2023

(en incluant les modifications de périmètres)



Depuis 2018, le périmètre syndical avait été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), pouvant avoir une incidence sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus. En 2022, le périmètre a été élargi en incluant les 6 communes du territoire REOM.

La collecte des emballages et du papier



Sous l'influence du déploiement de la Redevance Incitative, de la dotation en équipements individuels pour 90 % des usagers du territoire et d'une collecte en porte-à-porte majoritaire, la hausse des tonnages s'est poursuivie en 2023.



Cette tendance se constate également pour le territoire des 6 communes en Redevance.



+ 3 kg par habitant d'emballages
et de papiers entre 2022 et 2023, soit **+5%**.



	kg /hab 2023	kg /hab 2022
--	-----------------	-----------------

SIMER	61	58
-------	----	----



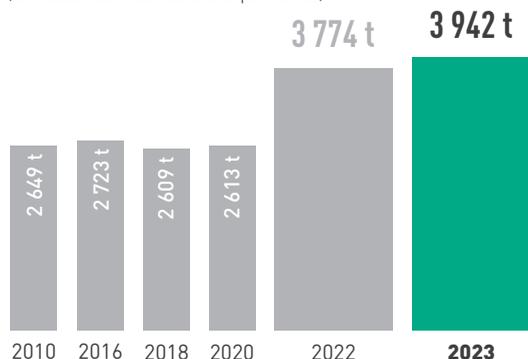
TERRITOIRE RI	64	61
---------------	----	----



TERRITOIRE REOM	36	35
-----------------	----	----

Évolution des tonnages d'emballages et papiers entre 2010 et 2023

(en incluant les modifications de périmètres)

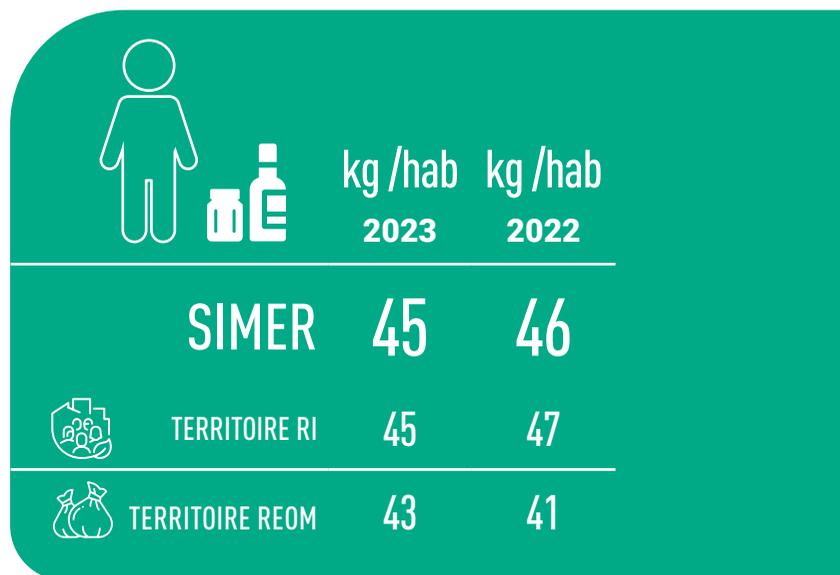
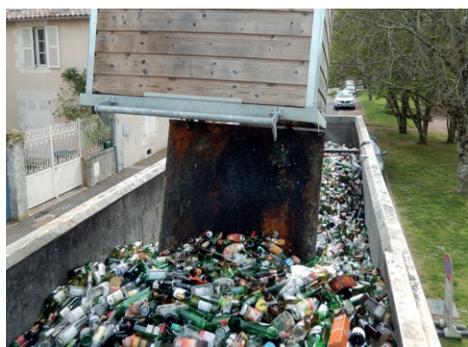


Depuis 2018, le périmètre syndical avait été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), pouvant avoir une incidence sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus. En 2022, le périmètre a été élargi en incluant les 6 communes du territoire REOM.

La collecte du verre

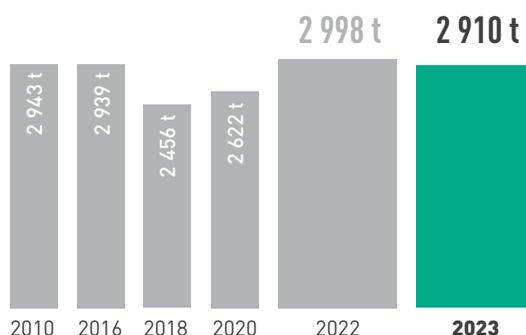
En tenant compte du stock restant en fin d'année, non pris en charge par le repreneur, 2023 enregistre une légère baisse des ratios par habitant. Ces derniers demeurent toutefois très satisfaisants et supérieurs à la moyenne régionale (41 kg/hab. / AREC 2022).

La collecte du verre est déléguée à un opérateur privé Garnier Logistique et Transport (St-Géréon), dans le cadre d'un marché conclu en 2019 pour 5 ans.



Évolution des tonnages du verre entre 2010 et 2023

(en incluant les modifications de périmètres)



Depuis 2018, le périmètre syndical avait été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), pouvant avoir une incidence sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus. En 2022, le périmètre a été élargi en incluant les 6 communes du territoire REOM.



La collecte des textiles, linges de maison et chaussures

La collecte des TLC (Textiles, Linges et Chaussures) est assurée par l'association Le Relais (Creuse).

Tous les TLC usagés peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Selon leur état, les TLC seront soit réutilisés, recyclés ou valorisés. Ils ne doivent pas être déposés dans les bacs jaunes car sinon, ils finissent enfouis.

Vous pouvez déposer



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L)



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%

MERCI

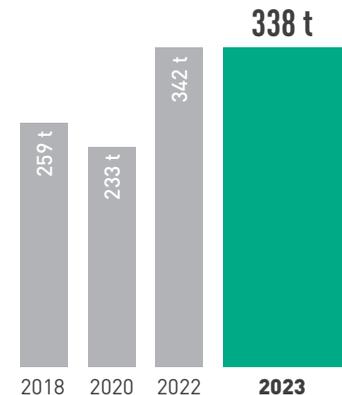


Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



	kg /hab 2023	kg /hab 2022
 SIMER	5	5
 TERRITOIRE RI	6	6
 TERRITOIRE REOM	2	2

Évolution des tonnages des TLC entre 2018 et 2023



Les apports en déchèterie



18 déchèteries



21 ETP, soit 34 200 heures d'ouverture



8 camions polybenne



7 remorques



5,5 ETP, soit 8 890 heures



6 802 rotations



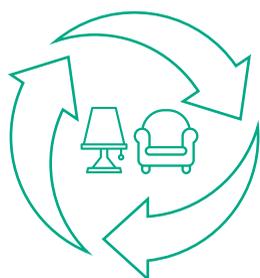
74% des déchets (hors gravats) sont valorisés en déchèterie

	kg/hab Déchets apportés en déchèterie		 Végétaux		 Non valorisable		 Déchets mobiliers	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
SIMER	254 +2	252*	92* -2	94	65* +1	64	23 +1	22
TERRITOIRE RI	258 +2	256	96 -2	98	64 +2	62	24 +1	23
TERRITOIRE REOM	225 -4	229	61 -1	62	75 -2	77	20 +2	18

La récupération d'objets dans les déchèteries réduit le volume destiné à l'enfouissement et évite la production inutile. Les structures du réemploi locales conventionnées avec le SIMER sont Corbeau Blanc, Cicérone et l'ADECL ; ce sont elles qui viennent collecter les espaces dons dans les déchèteries.

Les déchèteries concernées :

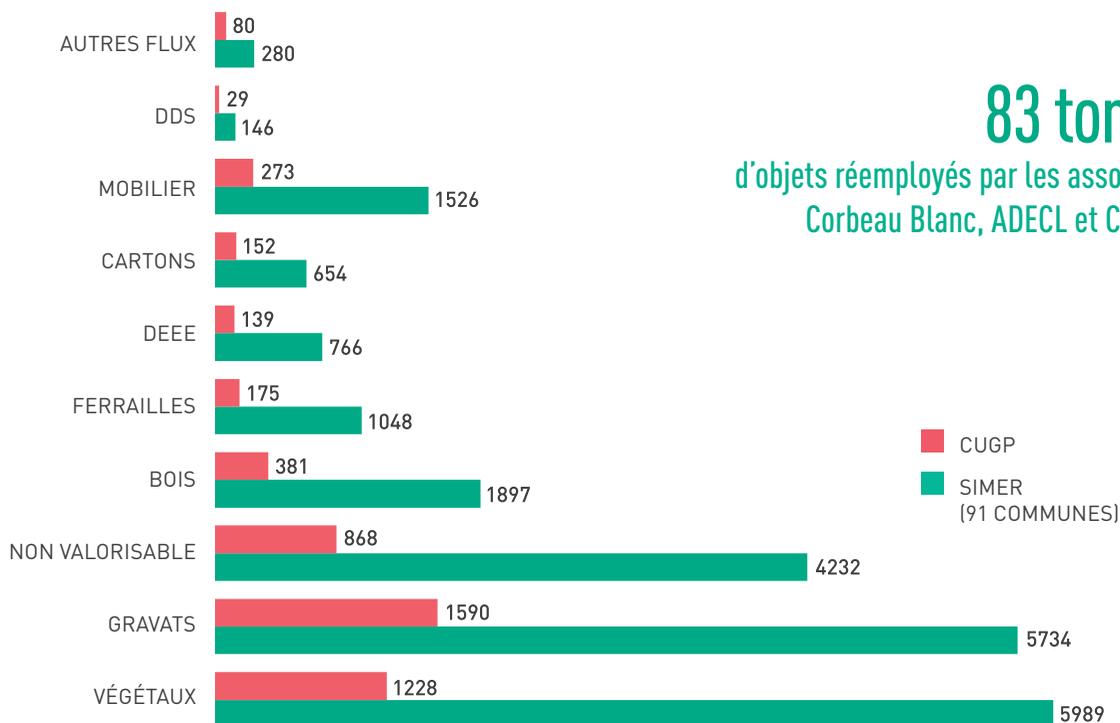
- Charroux
- Civray
- Lussac-les-Châteaux
- Montmorillon
- Saint-Savin
- Usson-du-Poitou
- Millac
- Verrières
- Valdivienne
- Valence-en-Poitou



+160 % de tonnes collectées
pour le réemploi, depuis 2016.



Tonnages collectés en déchèterie / flux / producteur en 2023



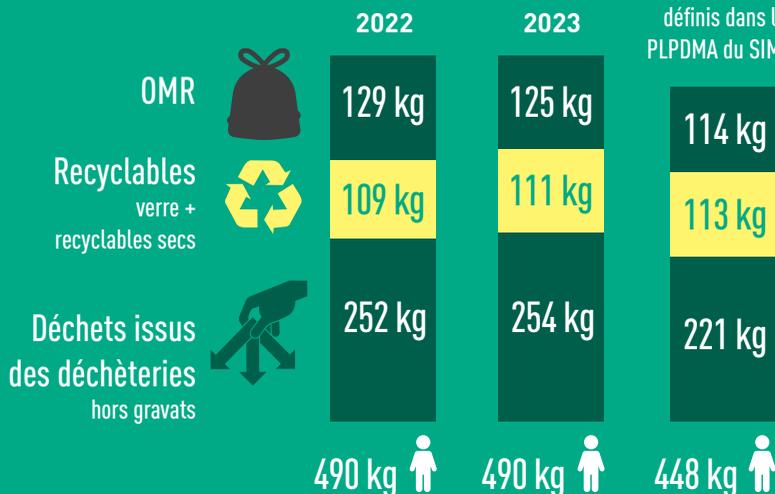
83 tonnes
d'objets réemployés par les associations
Corbeau Blanc, ADECL et Cicérone.

Déchets ménagers et assimilés



Collecte kg par habitant sur le SIMER

Objectifs 2028 définis dans le PLPDMA du SIMER



Mesures prises pour prévenir l'impact environnemental de nos activités

Le SIMER développe des installations photovoltaïques pour s'inscrire dans la transition énergétique.

Production des centrales photovoltaïques (MWh)

	2022	2023
Savigné1 *		1939,3
Savigné2 *		1006
Pindray	5785	5552,5
Sillars	199,3	203,4
Montmorillon	4480	4116,4
Mazerolles	5997	5804,2

* 6 mois de production
(mise en service le 14/06/2023)



Le traitement



Ces déchets sont principalement traités dans la Vienne, répondant ainsi à l'impératif de proximité, indispensable pour limiter l'impact environnemental de ceux-ci et maîtriser les coûts de transport.

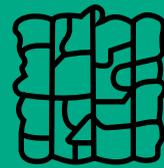


- TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > transfert
- VÉGÉTAUX > compostage
- GRAVATS > remblaiement de carrière
- RECYCLABLES > tri des déchets

- TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > enfouissement
- VERRE > recyclage en unité de préparation de calcin
- FERRAILLES > recyclage



43%
de déchets
enfouis
43% en 2022



32%
de valorisation
matière
33% en 2022

91
communes



6%
de valorisation
énergétique
6% en 2022



19%
de valorisation
organique
18% en 2022

La valorisation matière » 32%

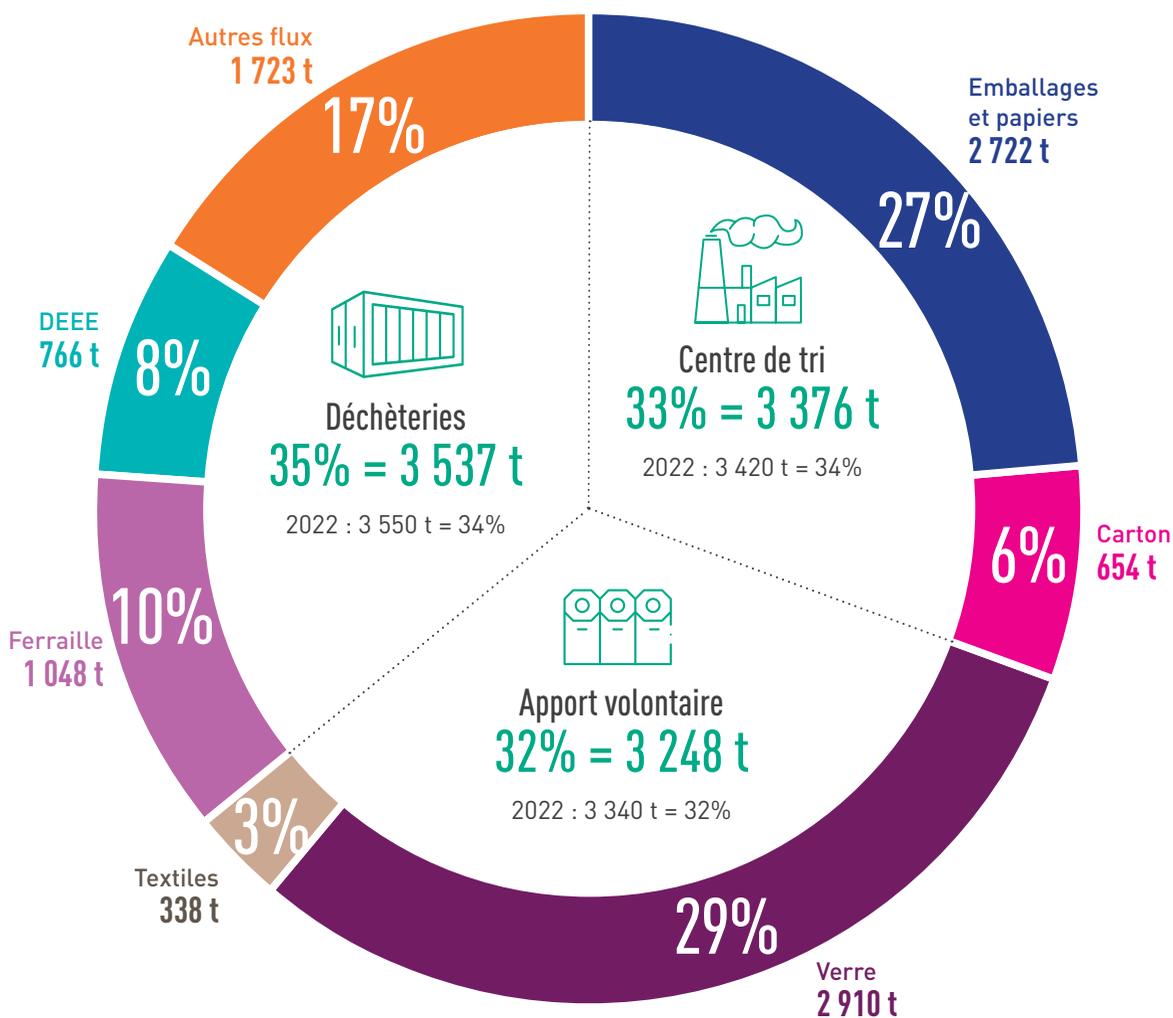


La valorisation matière représente
10 161 tonnes,
soit 32% des tonnages traités en 2023.

Elle est calculée à partir :

- des tonnages triés et valorisés des emballages / papiers collectés passant par le centre de tri ainsi que du verre, textile et carton ;
- des tonnages collectés et triés en déchèterie, de la ferraille, des DEEE, du mobilier, des piles, des batteries, des lampes, du polystyrène, des films plastiques, des plastiques durs et des pneus.

Répartition 2023 de la valorisation matière



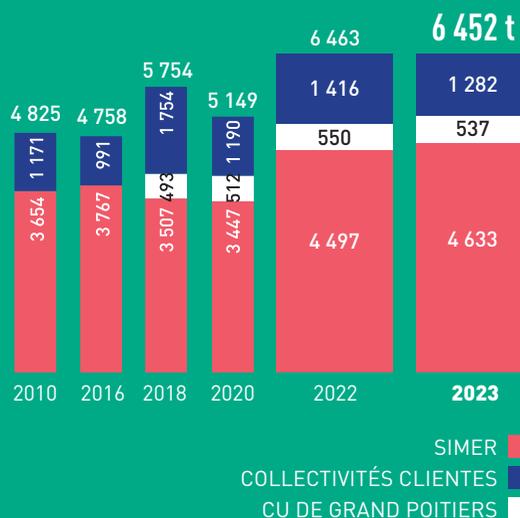
Les indicateurs techniques du centre de tri

Les tonnages entrants
dans le centre de tri ont été de

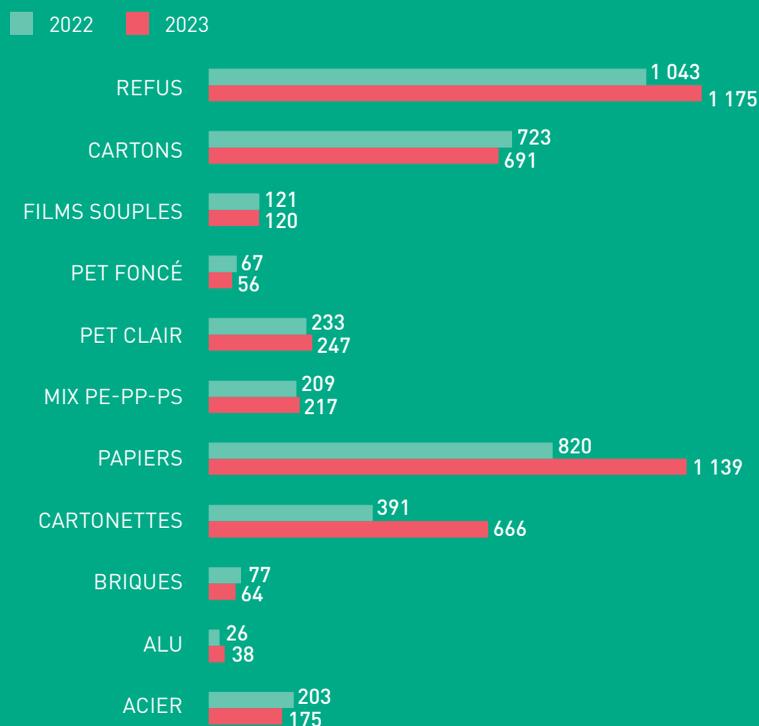
6 452 tonnes,

soit un volume stable malgré l'arrêt d'une prestation pour une collectivité cliente (-135 tonnes), ce qui confirme la poursuite de la progression du geste de tri des habitants avec une augmentation des tonnages collectés sur les 85 communes en Redevance Incitative (+ 3 kg/habitant).

Évolution des tonnages entrants
au centre de tri de 2010 à 2023



Production en 2022 et 2023 du centre de tri SIMER



La valorisation organique » 19%



La valorisation organique désigne l'ensemble des modes de gestion des déchets biodégradables (déchets verts, déchets alimentaires).

Pour effectuer cette valorisation, le SIMER a recours à 2 plateformes de compostage, dont l'une située à Sillars, est la propriété du syndicat.

Suite aux aléas climatiques, la quantité d'entrants de végétaux a fluctué en 2023 et enregistre une augmentation de 7% (500 tonnes).



2 632 tonnes
ont été vendues, selon
la répartition suivante :

2 366 t auprès de 20 professionnels (-15%)
266 t aux particuliers (+14%)

(3 032 tonnes en 2022)



Alternative paille

Compost, mulch mais aussi litière animale,
2 366 tonnes
de produits sortent de la plateforme
bois et compostage issus des végétaux
collectés dans les déchèteries.

Vie de l'installation

Tonnages entrants
sur les sites de traitement
en 2023



Déchets verts



Déchets alimentaires

SIMER
Sillars

6 051 t

255 t

8 092 t

traitées en
2023

VALOR-LISE
Champagné-Saint-Hilaire

1 786 t

0 t



1

Stockage des
entrants

2

Broyage des
végétaux

3

Fermentation
(1 mois)

4

Maturation
(3 mois)

5

Criblage
(maille : 15, 20, 40 mm)



La valorisation énergétique » 6%



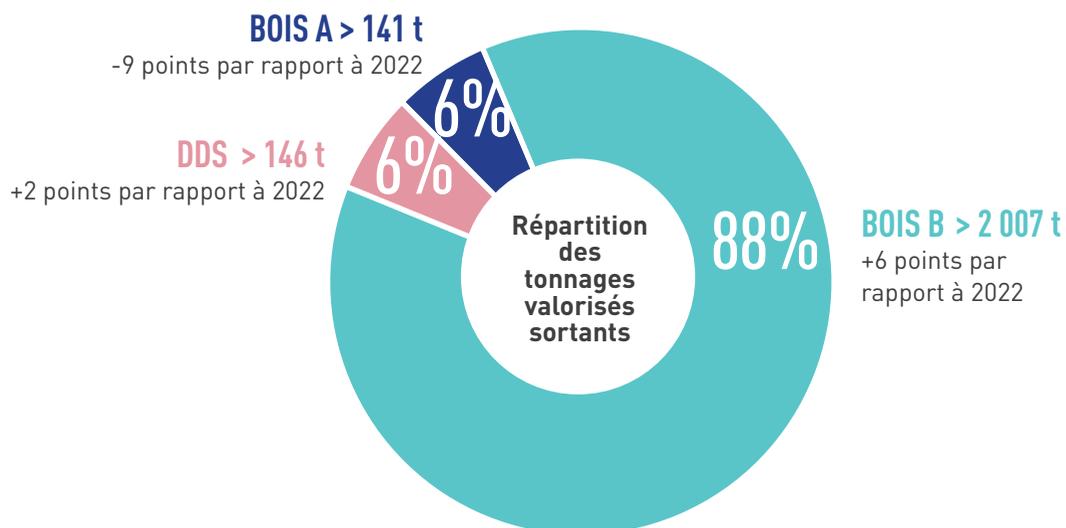
Nous parlons de valorisation énergétique dès lors que l'élimination du déchet produit de l'énergie pouvant être réutilisée.

La valorisation énergétique est calculée à partir :

- Du bois de classe A et de classe B traité sur la plateforme du SIMER ;
- Des tonnages de déchets dangereux collectés en déchèterie ;
- De la partie ligneuse des végétaux.



2 148 tonnes
de bois valorisés en 2023,
soit 35% de bois sortant
en moins par rapport à 2022.



Vie de l'installation



Évolution des tonnages collectés du bois traité et non traité depuis 2015

■ BOIS A

Bois non traité :

issu des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...

■ BOIS B

Bois faiblement traité :

panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravat...



Le traitement des déchets ultimes » 43%



Les déchets ultimes sont composés de 3 flux majoritaires que sont les ordures ménagères résiduelles, le non valorisable des ménages et les refus du centre de tri.



Les déchets ultimes sont stockés (enfouis) en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). En revanche, ils contribuent à la production d'énergie via la valorisation du biogaz généré par la fermentation naturelle des déchets.

En 2023, le taux de valorisation reste stable à 57% par rapport à 2022.

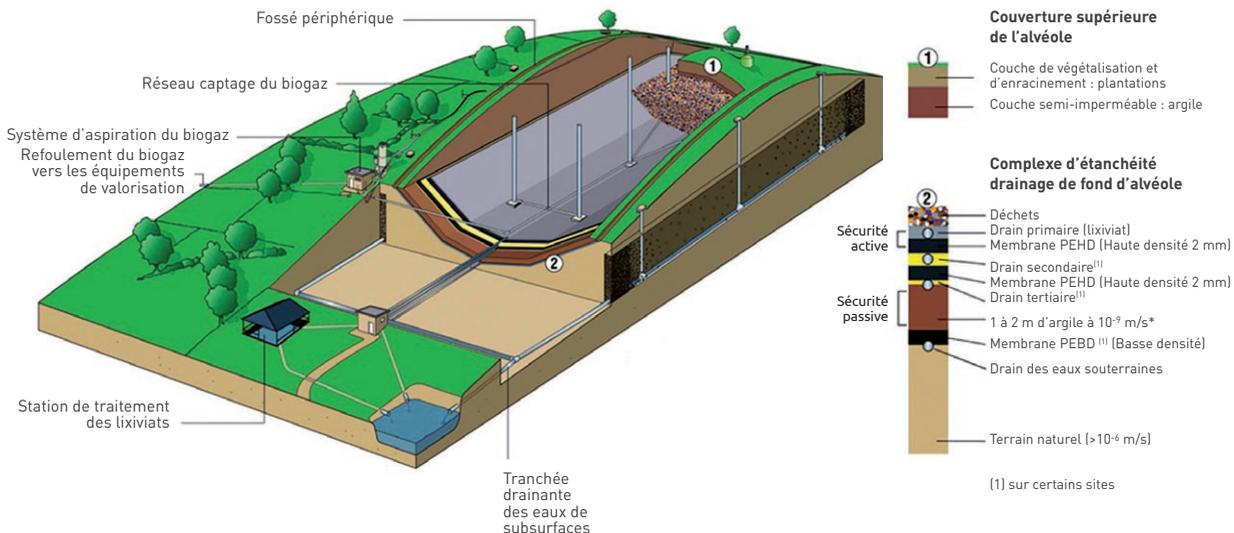


16 883 tonnes

enfouies en 2023 tous flux confondus, soit une nouvelle baisse de 3% (17 337 t en 2022).

L'évolution sur les deux ans de déploiement de la Redevance incitative représente une baisse globale des tonnages enfouis de l'ordre de 19%.

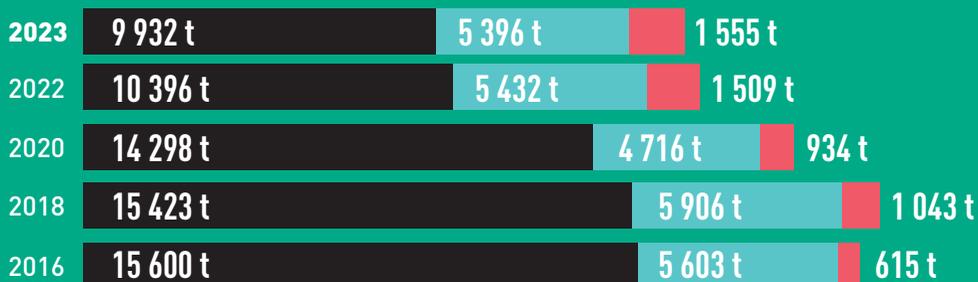
Conception d'une alvéole de stockage



Chiffres Clés

■ OMR ■ NON VALORISABLE ■ REFUS DE TRI

Évolution des tonnages enfouis entre 2016 et 2022



Tonnages enfouis en fonction de leur provenance

	2023	2022	▲▼	2023	2022	▲▼	2023	2022	▲▼
SIMER	8 116 t	8 419 t	-4%	4 232 t	4 186 t	+1%	1 175 t	1 043 t	+8%
TERRITOIRE RI	6 536 t	6 746 t	-3%	3 632 t	3 568 t	+2%			
TERRITOIRE REOM	1 580 t	1 673 t	-6%	600 t	618 t	-3%			
CUGP	1 816 t	1 977 t	-8%	868 t	828 t	+5%	93 t	133 t	+30%
Déchets hors ménages	0 t	0 t		296 t	418 t	-16%	287 t	333 t	-14%



Évolution des tonnages enfouis

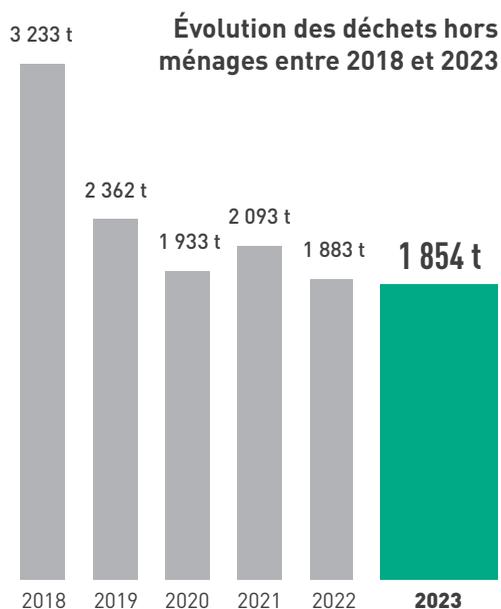


*Erratum du rapport 2022 : 13 648 au lieu de 13 781

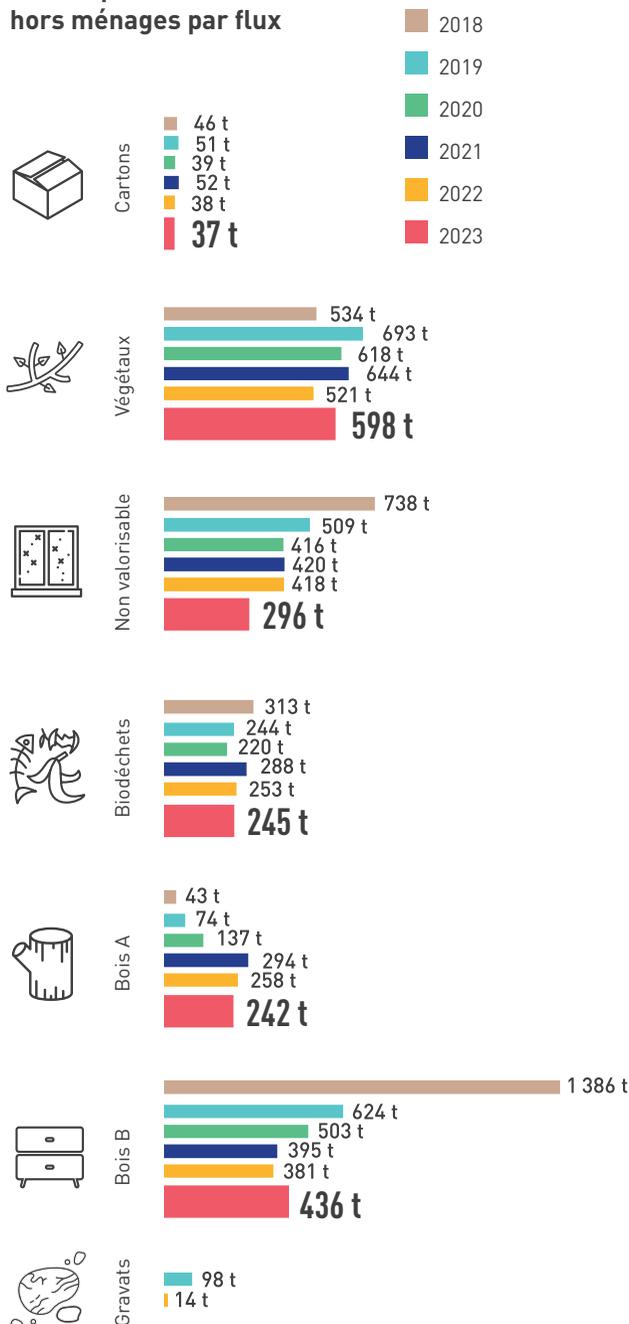
Les déchets non ménagers



Sont considérés comme déchets non ménagers ceux pour lesquels une collecte spécifique a été réalisée.



Évolution entre 2018 et 2023 de la répartition des déchets hors ménages par flux





1 854 t

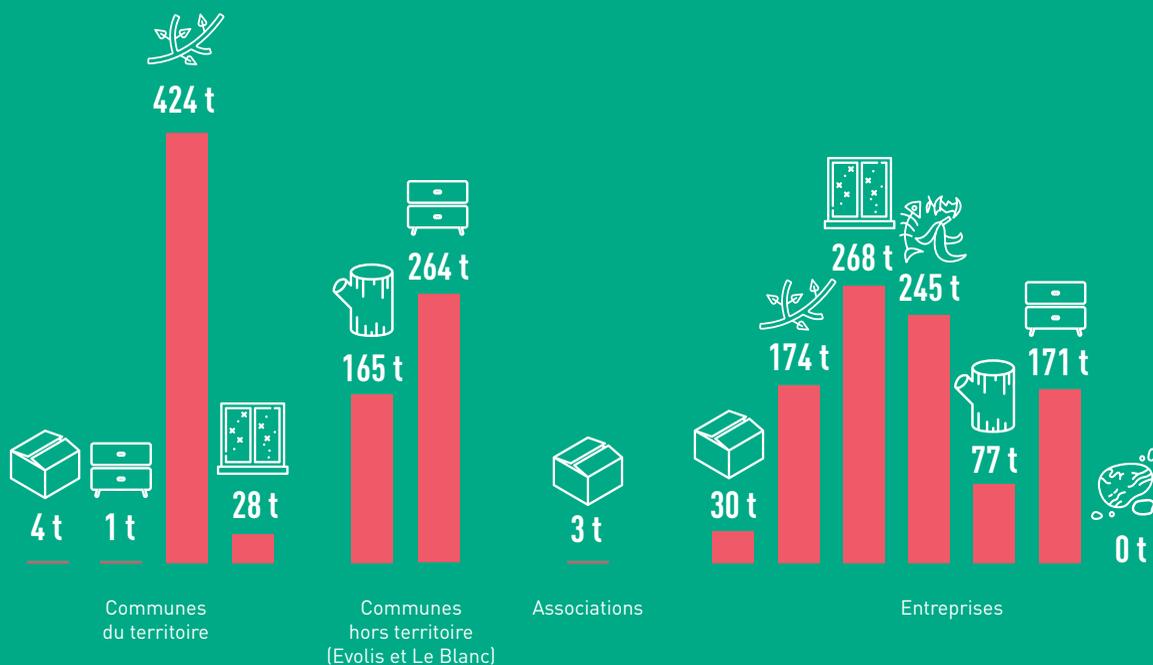
de déchets non ménagers ont été pris en charge par le syndicat en 2023.

Ce chiffre est en baisse de 2% par rapport à l'année 2022.

187 rotations

sur l'année dédiées aux professionnels.

Tonnage 2023 des déchets hors ménages par type de producteur



Synthèse des flux collectés et traités

pour le territoire concerné par un transfert de compétence collecte et/ou traitement



Déchets ménagers résiduels

6 536 t 114 kg/hab
1 580 t 198 kg/hab



Papiers & Emballages en mélange

3 379 t — 59 kg/hab — **276 t**
287 t 36 kg/hab



Papiers seuls



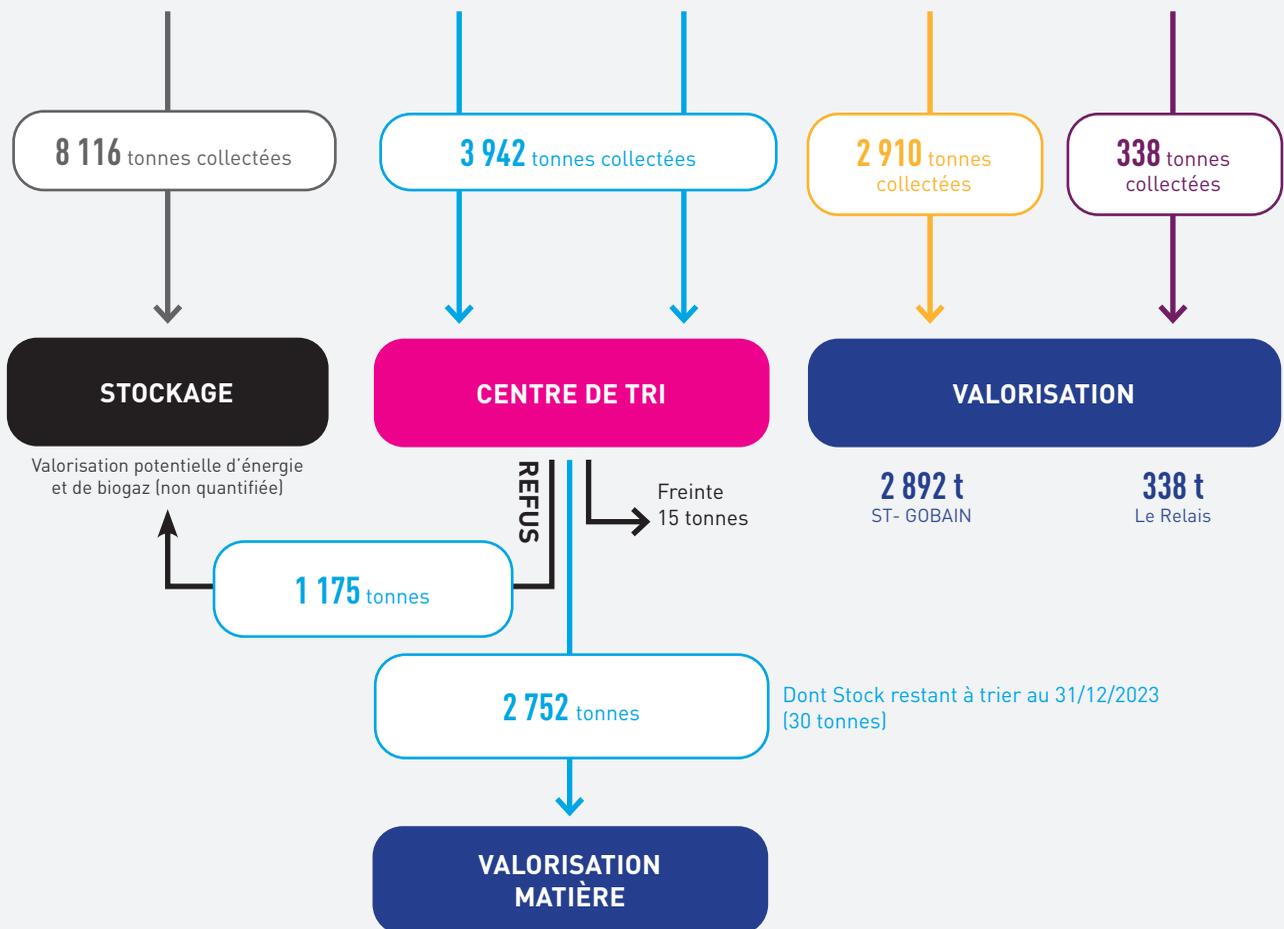
Verre

2 568 t 45 kg/hab
342 t 43 kg/hab



Textile

323 t 6 kg/hab
15 t 2 kg/hab



Papiers	1 139 t	NORSKE SKOG à Golbey (88)
Briques alimentaires	64 t	REVIPAC - Site de SCA Tissues France à Hondouville
Plastiques	640 t	VALORPLAST
Acier	175 t	SUEZ
Alu	38 t	SUEZ
Cartonnettes	666 t	SUEZ

65 066 habitants en 2023

(SIMER + Territoire REOM)

LÉGENDE

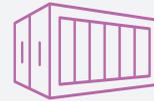
Territoire RI (85 communes)
Territoire REOM (6 communes)
Déchets non ménagers



Biodéchets



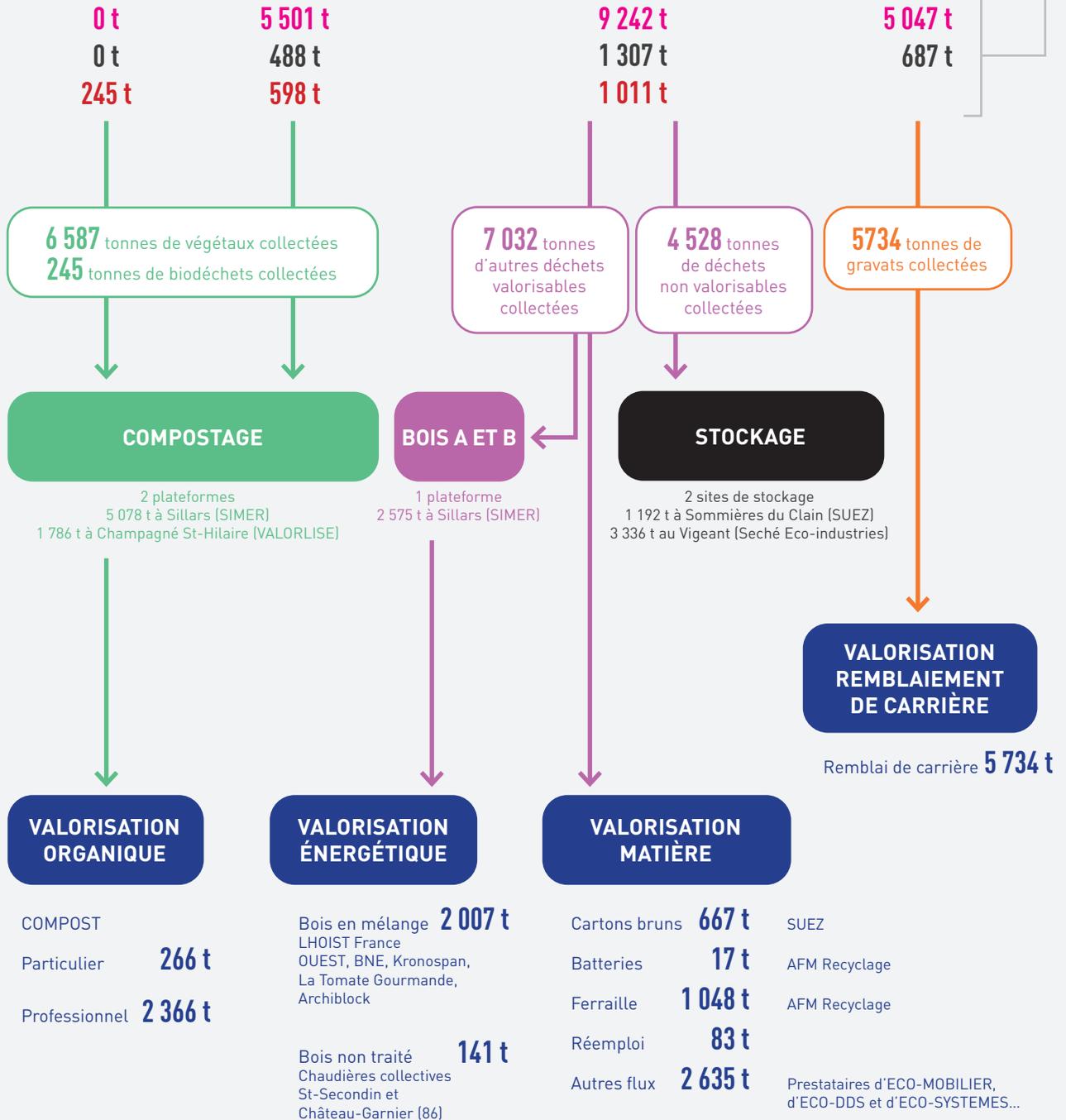
Végétaux



Déchèteries
(hors DV et gravats)



Gravats





Les indicateurs économiques et financiers



La gestion des déchets a connu de nombreuses évolutions au cours des dernières années avec notamment le développement de nouvelles filières et d'obligations réglementaires.

Ces évolutions ont eu un impact sur le coût du service rendant l'analyse détaillée de ceux-ci indispensable pour pouvoir les maîtriser.

Financement du service



Principes de facturation de la redevance incitative sur les 85 communes du SIMER pour les particuliers et les professionnels

La redevance incitative est une facture individualisée qui tient compte pour chaque foyer, entre autres, de l'équipement attribué, de la fréquence de collecte et de la production de déchets définis selon le règlement de collecte.

La composition de votre redevance est la suivante :

👉 UNE PART FIXE

Elle inclut :

L'ABONNEMENT AUX SERVICES, c'est-à-dire la collecte, le transport, le tri et le traitement de divers déchets (biodéchets, verre, textile, etc.), l'accès aux déchèteries, l'accompagnement des usagers. Elle est identique pour tous les foyers sans lien avec le mode et la fréquence de collecte.

UN FORFAIT, proportionnel à la taille du foyer pour la collecte en bac, et modulé selon la fréquence de collecte. Il couvre la collecte et le traitement :

- des emballages, sans limite en dehors de la taille de l'équipement et de la fréquence de collecte,
- des ordures ménagères résiduelles, avec une limite annuelle (nombre de levées bac, d'ouvertures de points d'apport collectif ou dotation de sacs rouges).

Les différents cas sont spécifiés dans les tableaux suivants.



👉 UNE PART VARIABLE

Elle est calculée en fonction du dépassement du forfait de la part fixe.





La redevance n'est pas modulée selon le taux d'occupation du logement (cas des résidences secondaires par exemple).

Des cas de sur-dotation en équipements sont prévus dans le règlement de facturation pour répondre à des contraintes spécifiques (foyer de plus de 6 personnes, pathologies dont le traitement génère un surplus de déchets, certaines activités professionnelles).



LES PARTICULIERS

Nombre de comptes

au 31 décembre 2023

	 PAP + BDV BAC	 PAP + BDV SAC	 PAC	TOTAL
C0,5	24 155	694	2 725	
C1	4 217	207		
TOTAL	28 372	901	2 725	31 943

Nombre de personnes au foyer

	 1 à 2	 3 à 4	 5 et +
Volume du bac noir 	120 L	180 L	240 L
Volume du bac jaune (tri) 	180 L	240 L	360 L

-  **2 FRÉQUENCES DE COLLECTE**
- **C0,5** : collecte 1 semaine sur 2
 - **C1** : collecte 1 fois par semaine, sur Montmorillon, Civray et La Roche-Posay

Collecte en bacs



Bac noir : 12 levées



Bac jaune : dans la limite de la taille de l'équipement

		 1 à 2	 3 à 4	 5 et +
PART FIXE	Abonnement aux services	122,15 €		
	Forfait proportionnel	C0,5	74,36 €	109,30 €
C1		94,36 €	129,30 €	164,24 €
TOTAL ANNUEL	C0,5	196,51 €	213,45 €	266,39 €
	C1	216,51 €	251,45 €	286,39 €
PART VARIABLE à partir de la 13 ^e levée		2,55 € / levée	3,48 € / levée	4,40 € / levée



Collecte en PAC

24h/24 - 7j/7



29 ouvertures
du tambour
(noir)



18 ouvertures
du tambour
(noir)



PART FIXE	Abonnement aux services	122,15 €	
	Forfait proportionnel	69,36 €	
TOTAL ANNUEL		196,51 €	
PART VARIABLE au-delà des dépôts inclus		1,51 € / ouverture	1,97 € / ouverture

Les sacs noirs et jaunes ne sont plus fournis par le SIMER aux usagers collectés en bacs et en PAC.



Collecte en sacs rouges et jaunes

48 sacs
= 2 rouleaux



29 sacs
= 1 rouleau



PART FIXE	Abonnement aux services	122,15 €	
	Forfait proportionnel Dotation annuelle 29 ou 48 sacs	C0,5 74,36 €	C1 94,36 €
TOTAL ANNUEL		196,51 €	216,51 €
PART VARIABLE au-delà de la dotation		1,20 € / sac	1,51 € / sac



**2 FRÉQUENCES
DE COLLECTE**

• **C0,5** : collecte
1 semaine sur 2

• **C1** : collecte 1 fois par semaine,
sur Montmorillon, Civray et La Roche-Posay

Dotation annuelle en sacs jaunes

(pour les usagers dont le mode
collecte est le sac rouge)

1 à 2	3 à 4	5 et +
2 rouleaux *	4 rouleaux *	6 rouleaux *

* chaque rouleau contient 30 sacs.

Les usagers collectés en sacs, rouges pour les ordures ménagères et en jaunes pour les emballages et papiers, doivent les retirer en déchèteries, sur présentation du PASS Déchets uniquement.

LES PROFESSIONNELLS

Nombre de comptes

au 31 décembre 2023

	 PAP + BDV BAC	 PAP + BDV SAC	 PAC	TOTAL
C0,5	609	5	149	
C1 + C2	523	7		
TOTAL	1 132	12	149	1 293

C2 : cas particulier avec 2 collectes par semaine.

Les collectes supplémentaires

Les professionnels ont la possibilité de bénéficier de collectes supplémentaires aux conditions suivantes :

- 1 passage en C1 s'ils sont sur une zone en C0,5
- 1 passage en C2 s'ils sont sur une zone en C0,5 ou C1
- 1 passage spécifique pour les biodéchets.

Pour ces collectes supplémentaires, le montant de la redevance se décomposera ainsi :

UNE PART FIXE INCLUANT :

- L'abonnement aux services (122,15 € HT / 134,37 € TTC)
- L'abonnement à la collecte supplémentaire

+ UNE PART VARIABLE ET UNE PART PROPORTIONNELLE :

correspondant au volume du/des bacs, selon la grille RI correspondant à la collecte en bac de la fréquence initiale (hors collecte supplémentaire).



Collecte en bac

Professionnels

		 120 L	 180 L	 240 L	 360 L	 660 L	
PART FIXE	Abonnement aux services	122,15 €					
	Forfait proportionnel	C0,5	74,36 €	109,30 €	144,24 €	202,48 €	388,83 €
		C1	94,36 €	129,30 €	164,24 €	222,48 €	408,83 €
TOTAL ANNUEL	C0,5	196,51 €	213,45 €	266,39 €	324,63 €	510,98 €	
	C1	216,51 €	251,45 €	286,39 €	344,63 €	530,98 €	
PART VARIABLE à partir de la 13 ^e levée		2,55 € / levée	3,48 € / levée	4,40 € / levée	5,95 € / levée	10,89 € / levée	

Collecte en PAC

Professionnels

		 29 ouvertures du tambour	 50L	18 ouvertures du tambour	 80L
PART FIXE	Abonnement aux services	122,15 €			
	Forfait proportionnel	69,36 €			
TOTAL ANNUEL		191,51 €			
PART VARIABLE au-delà des dépôts inclus		1,51 € / ouverture		1,97 € / ouverture	

Abonnement annuel à la collecte supplémentaire, en plus des bacs

Professionnels

OMR C1 (en zone C0,5)	OMR C2 (en zone C0,5)	OMR C2 (en zone C1)
190,67 €	762,67 €	572,00 €

Collecte des biodéchets C1

Professionnels

		 120 L	 240 L
PART FIXE	Abonnement / an / point de collecte	120,88 €	
	Forfait : 52 levées incluses	74,36 €	144,24 €
TOTAL ANNUEL		195,24 €	265,12 €
PART VARIABLE		0,80 € / levée	



2 FRÉQUENCES DE COLLECTE

- C0,5 : collecte 1 semaine sur 2
- C1 : collecte 1 fois par semaine, sur Montmorillon, Civray et La Roche-Posay
- C2 : cas particulier avec 2 collectes par semaine





Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur le territoire des communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon



REOM / PARTICULIERS

Les communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon, le montant annuel 2023 de la REOM pour les particuliers est établi par foyer, en fonction du nombre d'occupants et de la fréquence de collecte. Un tarif spécifique aux résidences secondaires est appliqué.

Nombre de comptes

au 31 décembre 2023

	 Résidence principale	 Résidence secondaire
C1	2 896	280
C2	786	25
TOTAL	3 682	305
	3 987	

Résidence principale

	 1	 2	 3	 4	 5 et +
1 collecte par semaine	170,96 €	209,59 €	253,71 €	279,92 €	324,06 €
2 collectes par semaine	191,62 €	236,66 €	271,66 €	304,72 €	341,95 €

Résidence secondaire

Forfait	187,53 €
---------	----------

REOM / PROFESSIONNELS

Pour les professionnels des 6 communes en REOM, le montant annuel 2023 est appliqué selon les tarifs forfaitaires pratiqués par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, selon trois catégories :

- les entreprises faibles producteurs (FP) : bureaux, secrétariats, banques, services administratifs,
- les entreprises standard (ES) : artisans, commerces, para-médicaux, ventes,
- les entreprises particulières.

Nombre de comptes

au 31 décembre 2023

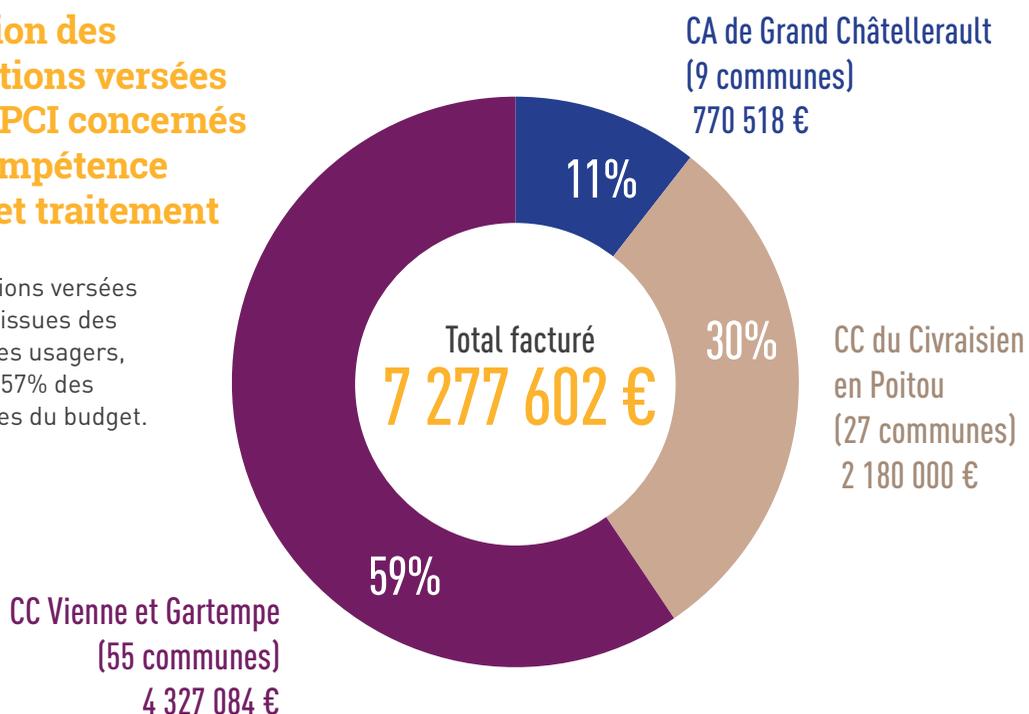
	PAP ES	PAP FP	CS PARTICULIERS
C1	56	15	
C2	39	27	31
TOTAL	95	42	31
	168		

Tarif annuel 2023

	HT	TTC
Faible producteur	70,20 €	77,22 €
Standard	171,74 €	188,91 €

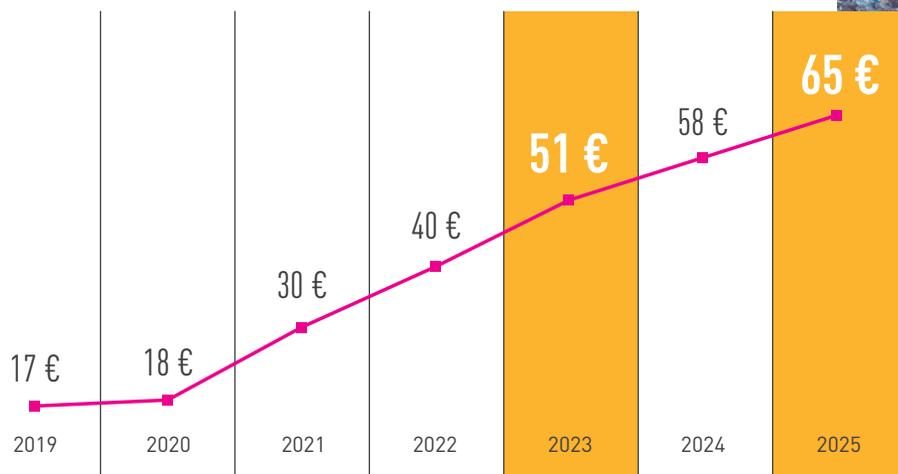
Répartition des contributions versées par les EPCI concernés par la compétence collecte et traitement

Les contributions versées par les EPCI, issues des redevances des usagers, représentent 57% des recettes totales du budget.



Évolution de la taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Le syndicat a du faire face en 2023 à une nouvelle hausse de la TGAP de 11€ par tonne enfouie. Sur la totalité des tonnages enfouis, cela représente un coût de 185 000 €.



Résultat de l'exercice

Le compte administratif 2023

Les dépenses et recettes d'exploitation

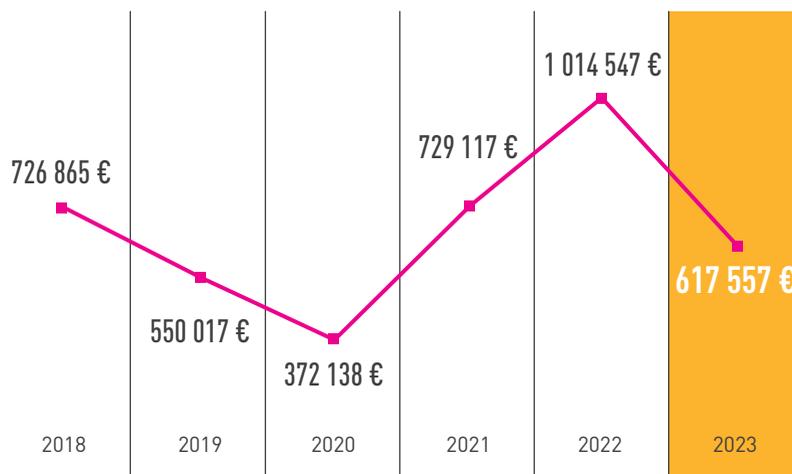
Montant des dépenses	12 758 113,23 €
Montant des recettes	12 695 087,48 €
Résultat de l'exercice	-63 025,75 €
Résultat antérieur reporté	1 473 610,90 €
Résultat de clôture	1 410 585,15 €



En dépit d'un contexte inflationniste toujours présent et d'une fiscalité des déchets en hausse constante (TGAP), les actions mises en place afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement ont permis d'enregistrer une légère baisse de celles-ci (-1%). Cette diminution n'a cependant pas été suffisante pour compenser la perte de recettes liée à la chute des cours de reprise des matériaux issus des collectes sélectives (-39%). En effet, il est observé depuis plusieurs années une forte volatilité de ces recettes, impactant directement le budget du Syndicat.



Recettes issues des ventes de matériaux



Les dépenses et recettes d'investissement

Montant des dépenses	2 520 811,63 €
Montant des recettes	2 016 509,78 €
Résultat de l'exercice	-504 301,85 €
Résultat antérieur reporté	1 599 445,28 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-604 509,82 €
Résultat de clôture	490 633,61 €

Les dépenses d'investissement se sont composées de la façon suivante :

- 45% par les Restes à Réaliser de 2022,
- 37% par le remboursement du capital d'emprunt,
- 8% par les amortissements de subventions.

et le solde, par différentes dépenses :

- des dispositifs de pré-collecte et équipements associés (hors redevance incitative),
- des travaux et équipements pour les déchèteries,
- divers équipements et travaux liés à la redevance incitative,
- des frais d'études,
- des petits équipements.

Celles-ci ont été autofinancées à 80% par les dotations aux amortissements et à 20% par le solde d'un emprunt et des subventions d'équipement qui figuraient en Restes à Réaliser de 2022.

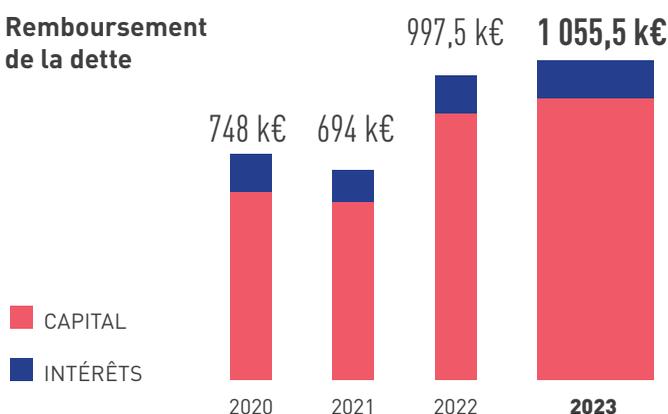
Le solde des Restes à Réaliser de 2023, qui devra être financé sur l'exercice 2024, s'élève quant à lui à 604 509,82 €.

L'état de la dette

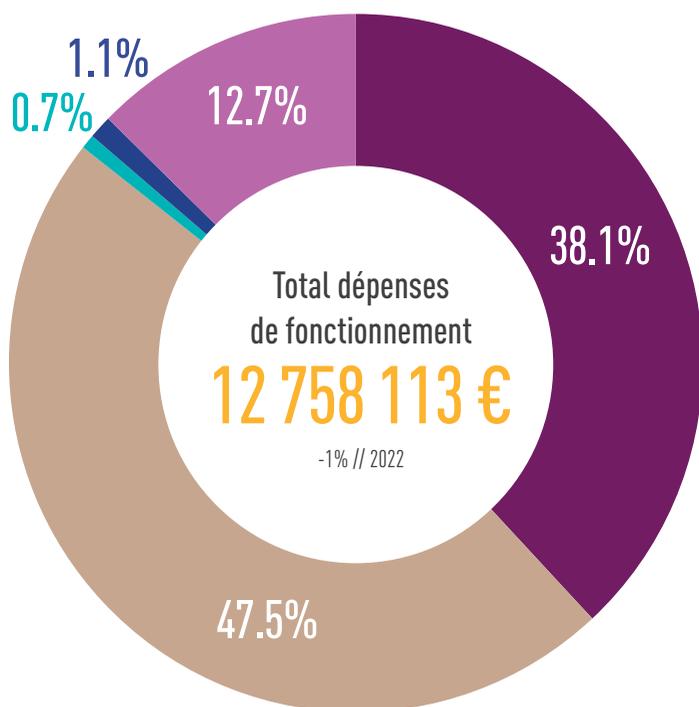
Année	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû
2020	625 505 €	122 317 €	747 821 €	4 273 588 €
2021	587 859 €	105 967 €	693 826 €	7 145 729 €
2022	887 513 €	109 952 €	997 465 €	7 454 359 €
2023	935 622 €	119 877 €	1 055 499 €	6 518 737 €

Le pic de l'endettement observé ces trois dernières années était planifié et est directement lié au financement des investissements utiles au déploiement de la Redevance Incitative.

Remboursement de la dette



Dépenses d'exploitation



Charges à caractère général

4 856 431 € -1% // 2022

Charges de personnel et frais assimilés

6 064 504 € -1,6% // 2022

Dotations aux amortissements

1 614 932 € +1,8% // 2022

Charges financières

137 155 € +24,8% // 2022

Autres charges

85 091 € -26,4% // 2022

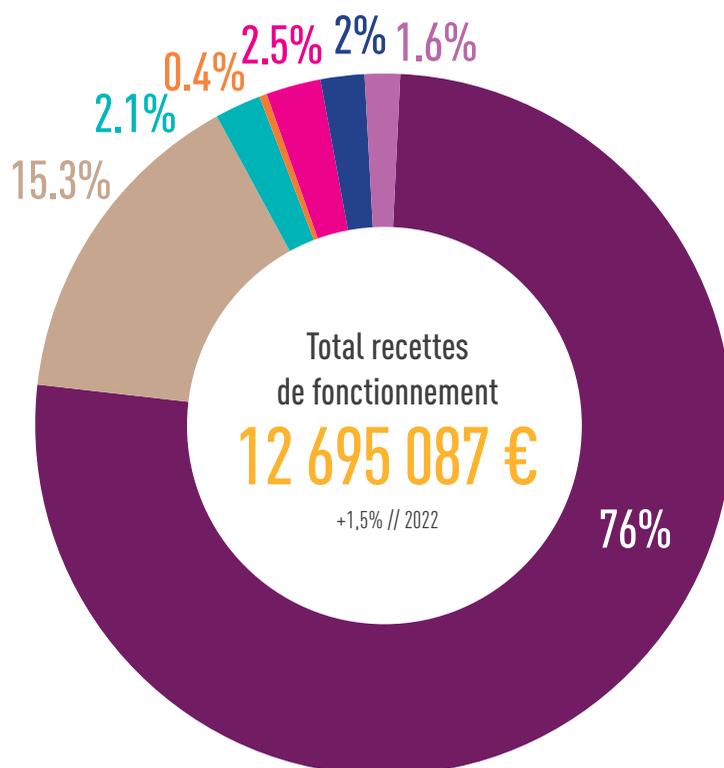
Montants des principales prestations sous-traitées à des entreprises extérieures



Traitement des déchets ultimes et inertes	2 020 264 €	+9%
Collecte du verre	119 029 €	+26%
Collecte et traitement des déchets dangereux	105 763 €	+38%
Fourniture et maintenance des pneumatiques	68 868 €	+20%
Entretien des vêtements de travail	38 362 €	+12%
Maintenance des contrôles d'accès et des systèmes de géolocalisation	36 152 €	+41%
Valorisation des végétaux	34 735 €	+12%



Recettes d'exploitation



Produits des services et ventes
9 653 343 € -4,9% // 2022

Subventions d'exploitation
1 936 075 € +186,4% // 2022

Atténuations de charges
257 909 € -62,7% // 2022

Recettes d'investissement
208 310 €

Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions
322 500 € -24,1% // 2022

Autres produits de gestion courante
272 428 € +3,4% // 2022

Produits exceptionnels
44 522 € -69,7% // 2022

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

		^v	TOTAL
Vente des matériaux centre de tri	277 754 €	-53%	603 987 €
Vente des matériaux déchèteries (ferrailles + batteries)	166 097 €	-19%	
Vente du verre	62 006 €	-23%	
Vente de broyat de bois	51 170 €	-20%	
Vente de compost	46 960 €	+16%	

Principales recettes perçues au titre des prestations de services réalisées

Prestations pour le tri et le transport de la CS	276 928 €	2%	632 283 €
Prestations diverses pour les professionnels	153 694 €	-32%	
Accès et apports des professionnels en déchèteries	102 861 €	+5%	
Prestations de broyage de bois	63 256 €	+48%	
Prestations pour les collectivités et associations	22 464 €	-20%	
Autres	13 081 €	-26%	

Principaux soutiens perçus des éco-organismes et des aides publiques

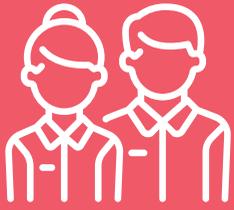
CITEO (emballages et papiers)	1 227 250 €	+33%	1 870 633 €
ADEME	436 971 €	2813%	
ECO-MAISON (mobiliers)	64 446 €	-2%	
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	63 797 €	+45%	
OCAD3E (appareils électriques et électroniques)	58 041 €	+6%	
ECO-DDS (produits dangereux)	13 550 €	+6%	
ECO-TLC (textiles)	6 579 €	+14%	



Vos déchets, notre métier Le bilan social



L'une des vertus méconnues de la prévention et la gestion des déchets, est la création de nombreux emplois liés à cette activité. A ce titre, le SIMER est un acteur important du territoire qui s'efforce de pratiquer une politique de formation soutenue pour accompagner ses agents dans des métiers en constante évolution.



136 agents en 2023

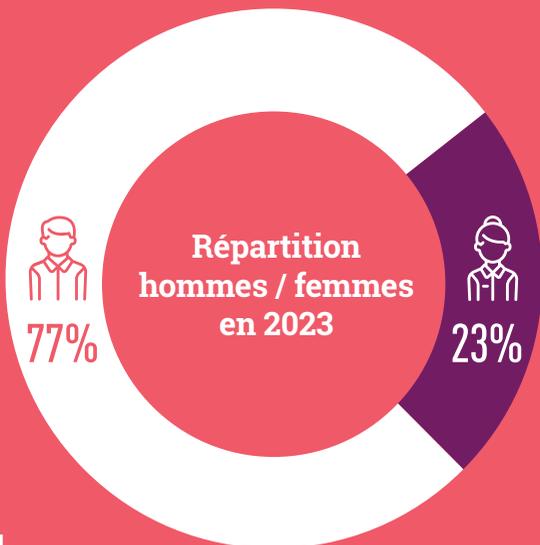
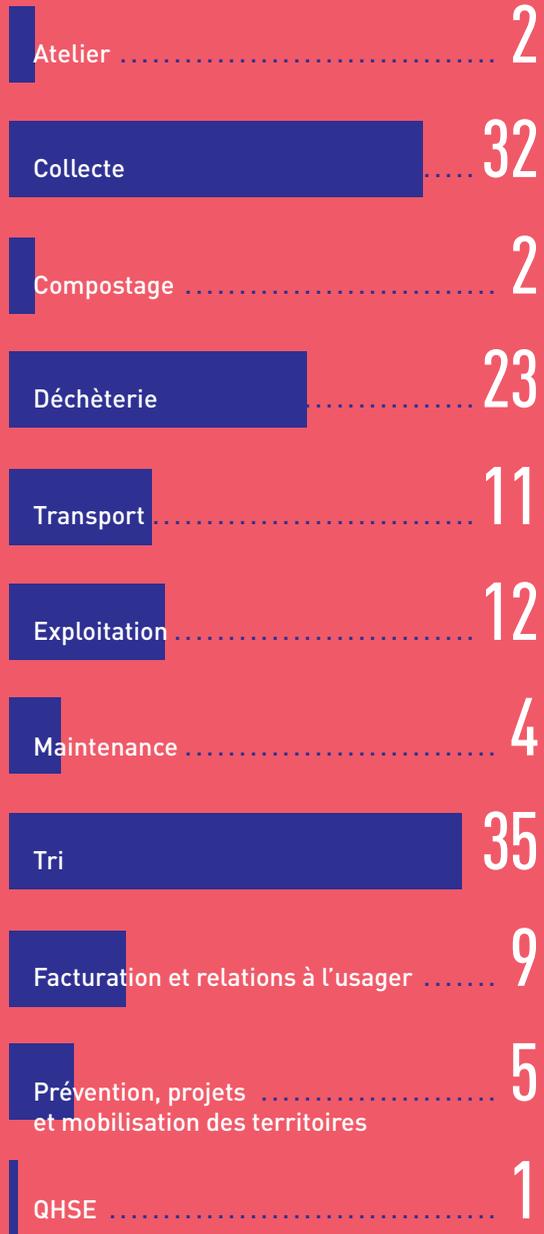
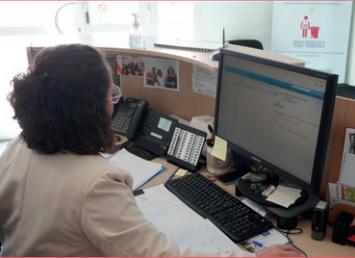


55 titulaires

48 CDI

14 CDD de droit privé

19 emplois aidés





Formation

En 2023, 55 agents du SIMER ont suivi au moins une formation sur un effectif de 136 agents. C'est plus de 37% de l'effectif qui a été concerné en 2023.

- Les formations ont représenté **1820,5 heures** soit 253,50 jours sur l'année 2023.
- **34 406 €** versés à des organismes de formations.
- **23 886 €** de cotisations CNFPT.

Protection Sociale

Montant global annuel de la participation santé : **2 270 €**

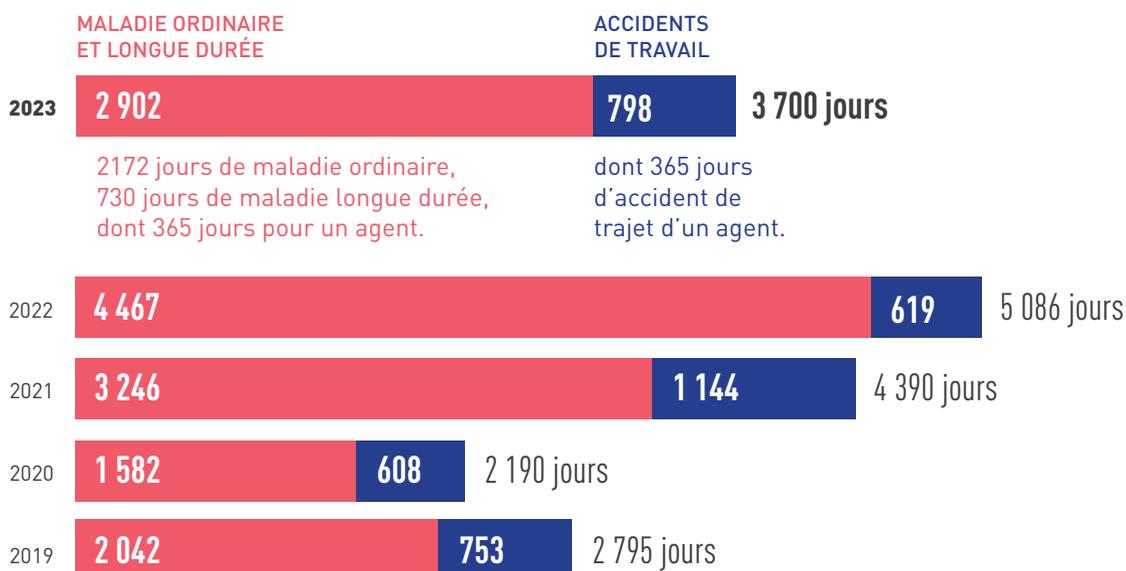
Montant global annuel participation Prévoyance : **1 255 €**

Comité National d'Actions Sociales

La participation pour l'action sociale auprès du Comité National est de **27 136 €**



Absentéisme, représenté en jour



Projets 2024

Finalisation sur le territoire de la Redevance Incitative et déploiement sur le territoire REOM

Le SIMER a mis en place fin 2023 l'application stricte du règlement de collecte sur les tournées des professionnels. Cette mesure s'étendra sur l'ensemble des tournées en 2024. Cela signifie notamment la collecte uniquement des équipements fournis par le SIMER (bacs pucés, sacs rouges prépayés, points d'apport collectif). Les sacs noirs déposés au sol, assimilés à des dépôts sauvages, ne seront plus collectés. Pour cela, le SIMER accompagne notamment les communes les plus denses à mettre en place des actions conjointes pour limiter les dépôts sauvages. Des actions « opérations sacs noirs » seront organisées. Un travail auprès des propriétaires sera également mené pour les sensibiliser sur leur rôle d'information sur la redevance incitative auprès de leurs locataires.



Lancement de la Redevance Incitative sur 6 communes

Le SIMER a démarré en 2023 la phase de concertation avec les communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence en Poitou et Voulon. Le projet a été présenté à l'ensemble des élus des différents conseils municipaux. Les agents techniques ont également été rencontrés, et notamment les secrétaires de mairie. Une réunion de présentation aux professionnels a été organisée, préalablement au démarrage de leur dotation en bacs. Le travail sur la refonte des circuits de collecte, nécessaire pour la mise en place de la collecte en porte-à-porte et la réduction de fréquence, a été démarrée sur le second semestre 2023. L'année 2024 sera consacrée à l'information aux usagers via des réunions publiques et de la présence sur les événements locaux, à l'organisation d'opération de retraits de bacs pour les particuliers et à la finalisation des nouveaux schémas de collecte, en vue de leur mise en place en janvier 2025.





Investissements et étude pour construire l'avenir dans les déchèteries

Le syndicat investit dans ses équipements avec par exemple dans les déchèteries des travaux de modernisation et d'installation de contrôle d'accès à Civaux/Valdivienne et La Trimouille, la refonte de la signalétique afin d'améliorer et renforcer la communication ou la 1^{ère} phase d'une étude pour la construction d'un quai de transfert sur le civraisien.

Des réflexions sont en cours pour préparer nos déchèteries de demain et répondre aux exigences réglementaires

Une étude pour faire des déchèteries des lieux de prévention (conformément aux actions prévues dans le PLPDMA) et un audit de l'existant pour voir les aménagements nécessaires pour l'intégration des nouvelles filières, etc. seront lancés en 2024. L'objectif est maintenant de limiter la quantité de déchets au niveau des déchèteries, d'en améliorer le tri et leur valorisation.

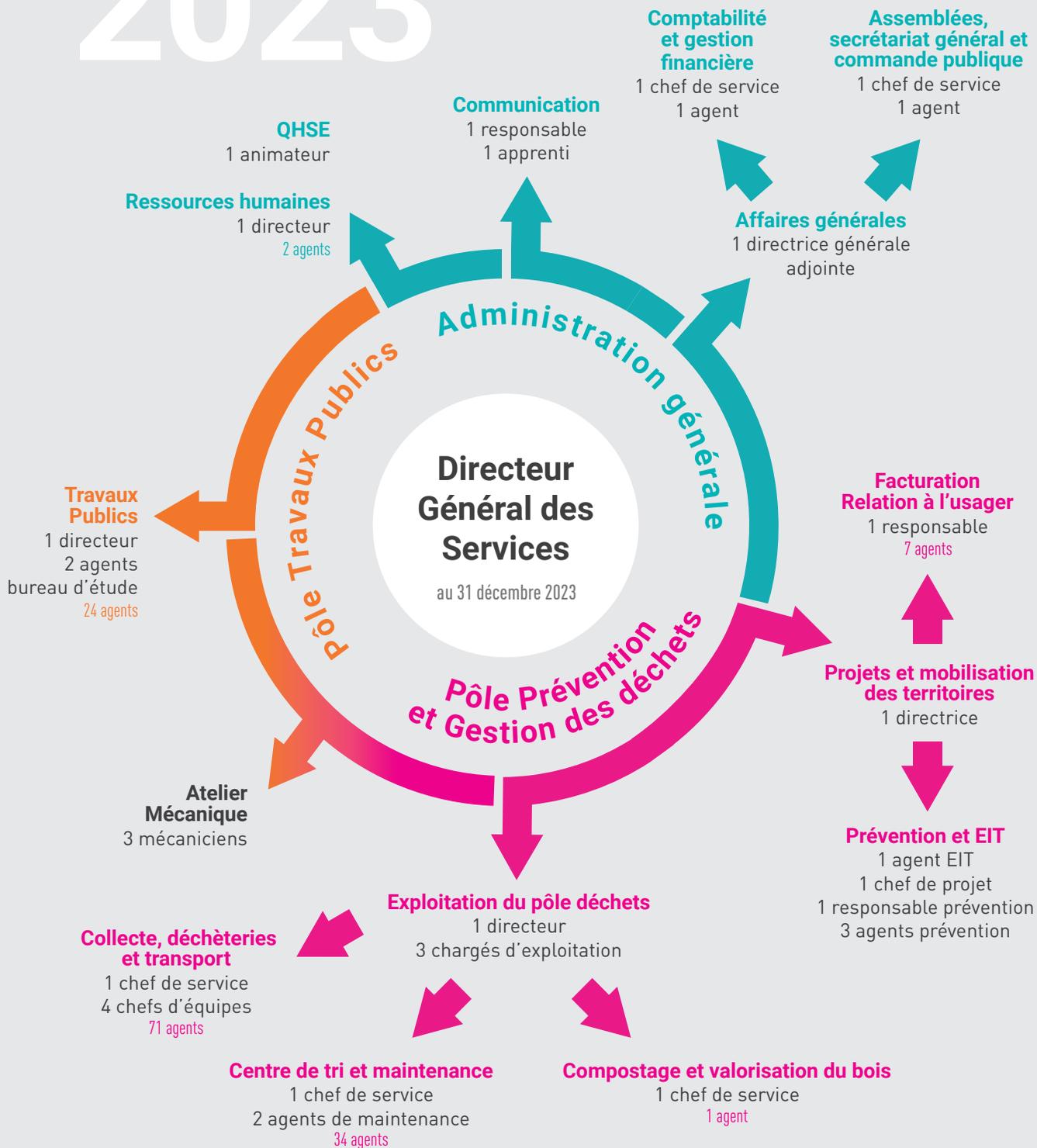
Gestion de proximité des biodéchets

Conformément à la réglementation, le SIMER doit proposer à ses usagers une solution de tri à la source des biodéchets. Le SIMER va continuer sa stratégie de gestion de proximité, en permettant aux usagers d'acquiescer des composteurs individuels à prix réduits. Pour cela, l'objectif en 2024 est de permettre aux usagers de retirer plus facilement un composteur, en allant le chercher en déchèterie.

Concernant les composteurs collectifs, le SIMER va continuer son déploiement, sur les communes avec lesquelles il peut signer un partenariat pour l'installation de ces équipements. En parallèle, le SIMER va approfondir sa recherche de solutions sur les communes les plus denses, afin de densifier les équipements en proposant des solutions adaptées aux contraintes « urbaines » (manque de place, densité de l'habitat, recherche de nouveaux exutoires...).



Organigramme 2023



AAP	Appels À projets
ADECL	Changement de nom en 2023 : Association Agir Durablement pour l'Emploi et la Création de Liens
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
BDV	Collecte en Bout-de-Voie
CA	Communauté d'Agglomération
CAGC	Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
CC	Communauté de communes
CCCP	Communauté de communes du Civraisien en Poitou
CCVG	Communauté de communes Vienne et Gartempe
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COÉCIEN	Communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon
CT	Comité Technique
CMA	Chambre des Métiers de l'Artisanat
CU	Communauté Urbaine
CUGP	Communauté Urbaine de Grand Poitiers
DAE	Déchet d'activité Economique
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
ECT	Extension des Consignes de Tri
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPI	Équipement de Protection Individuel
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETNA	Appel à projet pour promouvoir l'Écologie Territoriale en Nouvelle-Aquitaine
EITNA	Ecologie Industrielle et Territoriale Nouvelle-Aquitaine
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs, jaunes et au verre)
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs)
PAC	Point d'Apport Collectif
PAP	Porte -à- porte
PE	Polyéthylène
PET	Polyéthylène Téréphtalate
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PP	Polypropylène
PR	Point de Regroupement
PS	Polystyrène
QHSE	Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
RI	Redevance Incitative
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
SYMCTOM	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
TLC	Textiles, Linge, Chaussures

C0,5/C1/C2 Nombre de ramassage hebdomadaire des déchets.
C0,5 à une collecte toutes les 2 semaines,
C1 correspond à une collecte par semaine,
C2 à 2 collectes par semaine.

CITÉO Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.
financement.

Eco-organisme Organisme en charge d'assurer techniquement ou financièrement la collecte séparée des déchets et leurs traitements.

SIMER Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Valorisation énergétique Opération qui consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion.

Valorisation matière Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Valorisation organique Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation.

Suivez nos actions



simer86.fr

Siège Administratif et Pôle Travaux Publics

31 rue des Clavières BP 60040 - 86501 MONTMORILLON CEDEX
05 49 91 11 90 - siege.administratif@simer86.fr

Pôle Gestion des Déchets

Eco-Pôle - « La Poudrerie » - 86320 SILLARS
05 49 91 96 42 - ecopole@simer86.fr

